câblé au gouverneur intérimaire de la Martinique pour l'inviter à faciliter, par tous les moyens dont il dispose, l'émigration de ceux des habitants de la Martinique désirant quitter l'île et à les diriger de préférence vers la Guadeloupe, la Guyane ou la métropole.

A cet effet, il a autorisé M. Lhuerre à accorder, sur les fonds de secours, des passages pour la France ou les colonies françaises à toutes personnes ayant des parents ou justifiant de ressources dans les pays de destination.

D'autre part, le comité officiel de secours a décidé de mettre une somme de 50.000 francs à la disposition du gouverneur de la Guadeloupe et une autre somme de 10.000 francs à celle du gouverneur de la Guyane, pour faire face aux premiers frais d'assistance et de secours utiles à ceux des sinistrés réfugiés dans ces colonies.

Un câblogramme, daté de Basse-Terre 25 mai, fait connaître à M. Decrais qu'en exécution des instructions précédentes deux convois de réfugiés de la Martinique s'élevant à 967 personnes viennent d'arriver à la Guadeloupe. L'administration locale a pris immédiatement les dispositions nécessaires pour leur assurer asile et assistance tant à Pointe-à-Pitre qu'à Basse-Terre.

M. Merlin ajoute que la situation de la Guadeloupe continue à être excellente.

NOUVEAUX RAPPORTS OFFICIELS

Le ministère des colonies vient de recevoir le rapport de M. Lhuerre, gouverneur intérimaire de la Martinique et celui du procureur de la République à Fort-de-France.

RAPPORT DU PROCUREUR

Voici quelques passages du rapport du procureur fait à la date du 10 mai :

« Impossible de pénétrer dans l'intérieur et d'arriver à la rue centrale de la ville, la rue Victor-Hugo. Il faudrait, en effet, marcher sur un brasier ardent.

Nous reprenons le canot et débarquons à la place Bertin. Là également des cadavres gonflés par les gaz et non carbonisés. Les mains ne sont pas crispées ; la mort paraît avoir été rapide et exempte de souffrance. Sur cette place une douzaine de cadavres dont un, celui d'une femme, a la cuisse traversée par une poutre.

Les quais n'existent plus, les troncs d'arbre non plus. Le phare de la place Bertin, haut de 20 mètres environ, est rasé à environ 3 mètres.

L'escalier intérieur en fer qui le dessert semble avoir été cassé. Les pierres qui restent ne sont pas calcinées, le fer de l'escalier n'a pas souffert du feu. La grille de la fontaine de cette place est tordue, un tuyau déformé donne encore de l'eau.

Nous essayons de pénétrer dans la rue Lucy, mais la chaleur est tellement suffocante qu'il faut y renoncer, et nous regagnons le vapeur pour aller trouver les personnes qui se trouvent au Carbet.

De notre passage dans cette ville en ruines, je conclus d'abord que le phénomène qui l'a anéantie s'est produit avec une soudaineté et une intensité telles que personne n'a pu se sauver : des navires en rade, qui étaient sous pression, notamment les deux cargo-boats et le *Diamant*, de la Compagnie Girard, qui venait d'arriver à Fort-de-France, n'ont pu l'éviter et ont sombré ou brûlé. L'absence d'agglomération de cadavres dans les rues Bouillé et la place Bertin, rue et place entourée de maisons extrêmement habitées, l'aspect même des cadavres non carbonisés prouvent manifestement qu'aucune panique n'a précédé l'anéantissement ; s'il en avait été autrement la population se serait précipitée tout entière dans les rues. Chacun est mort là où il a été surpris par le cataclysme. »

RAPORT DU GOUVERNEUR

Voici maintenant les principaux passages du rapport du gouverneur intérimaire.

A deux heures de l'après-midi, le 7 mai, M. Fouché maire de Saint-Pierre, déclarait au gouverneur, par téléphone, qu'aucun danger n'était, à son avis, à craindre, mais que les forces de police à sa disposition ne lui permettaient pas de maintenir l'ordre dans la ville; il concluait en demandant l'envoi à Saint-Pierre d'un détachement de 30 hommes d'infanterie coloniale sous le commandement d'un lieutenant, pour surveiller les distributions de vivres aux habitants des environs réfugiés à Saint-Pierre, et pour effectuer des patrouilles dans les rues.

En présence de cette situation, M. le gouverneur Mouttet donna les ordres nécessaires pour l'envoi d'un détachement par le bateau du lendemain, et décida, pour donner à la population alarmée l'appui moral de sa présence, de retourner à Saint-Pierre.

Il quitta le chef-lieu le jour même par le bateau de quatre heures, accompagné de Mme Mouttet, du lieutenant-colonel Gerbault, de M. le conseiller privé Husson. Un certain nombre de fonctionnaires et habitants de Fort-de-France, dont MM. Jallabert, directeur du câble ; Dubois, chef du service des contributions ; Fouque, lieutenant d'artillerie, partirent également par le même bateau.

La nuit du 7 au 8 mai se passa sans incident ; des câblogrammes officiels venus de Saint-Pierre le 8 entre six et huit heures du matin dépeignaient la situation comme stationnaire. C'est à ce moment que se place l'épouvantable cataclysme qui a anéanti la ville et la population de Saint-Pierre.

A 8 h. 5 du matin, au moment où le vapeur de la Compagnie Girard allait quitter le chef-lieu pour se rendre à Saint-Pierre, une énorme poussée de nuages blanchâtres, roulant en volutes gigantesques, fut aperçue de Fort-de-France dans la direction de la Montagne-Pelée ; au même instant, les lignes du câble et du téléphone reliant Saint-Pierre au chef-lieu furent rompues, le baromètre subit une baisse brusque et un raz-de-marée se fit sentir sur le rivage.

Les nuages obscurcirent en quelques instants tout le ciel ; une pluie de pierres, dont quelques-unes du poids de 20 grammes, s'abattit sur Fort-de-France, suivie d'une pluie de cendres qui dura jusque vers onze heures. Le bateau *Girard*, qui avait quitté le chef-lieu à huit heures un quart, après le raz-de-marée, pour se rendre à Saint-Pierre, continua sa route jusqu'à la hauteur de Case-Pilote, qui est exactement à mi-route, et là, arrêté par les pierres et la cendre qui tombaient en quantité considérable, rebroussa chemin pour rentrer à Fort-de-France.

Il repartit vers dix heures, après que la grosse émotion causée à Fort-de-France par la pluie de pierres se fut calmée et, après avoir dépassé la pointe du Carbet, aperçut la minoterie Blaisemont et l'habitation Anse-Latouche en flammes. Quelques instants après, un spectacle terrifiant s'offrit aux yeux des passagers : au pied du volcan, entouré d'un nuage opaque de fumées et de cendres, tout le littoral, depuis la minoterie Blaisemont, située un peu au nord du Carbet, jusqu'à la pointe Lamarre, au-delà du bourg de Sainte-Philomène, était en feu sur une étendue de près de cinq kilomètres ; les arbres et les maisons isolées de la campagne brûlaient également ; une douzaine de bateaux sur rade de Saint-Pierre, dont deux steamers américains, flambaient, encore à l'ancre. Le littoral paraissait désert ; sur la mer, rien ne surnageait que des épaves. La chaleur rayonnante dégagée par cet immense brasier empêcha le bateau d'avancer et il rentra à Fort-de-France à une heure de l'après-midi, rapportant la sinistre nouvelle.

Les Elections Législatives

EN BELGIQUE

Bruxelles, 25 mai. — Les résultats d'ensemble n'ont été connus que dans l'après-midi d'aujourd'hui à cause de la longueur des opérations du dépouillement, des vérifications et des calculs nécessités par le système de la représentation proportionnelle combiné avec le scrutin de liste.

Voici, d'après une dépêche de Bruxelles, les résultats des élections connus dans le courant de l'après-midi :

Le gouvernement disposerait désormais à la Chambre de 22 voix de majorité, au lieu de 20 qu'il avait auparavant, par suite de l'échec, à Dinant, d'un candidat sortant libéral, qui a été battu par un catholique. Sur les 14 sièges nouveaux, les catholiques en ont emporté 7 : Bruxelles, Anvers, Verviers, Bruges, Alost, Courtrai et Gand. L'opposition en a emporté également 7, dont 4 pour les socialistes : Liège, Charleroi, Soignies et Namur ; deux pour les libéraux : Bruxelles et Anvers ; un pour les démocrates chrétiens : Bruxelles, où l'abbé Daens est élu.

La nouvelle Chambre, sauf rectification par les résultats officiels, comprendra donc :

94 catholiques ;
72 membres de l'opposition, dont deux démocrates chrétiens ;
35 libéraux ;
34 socialistes ;
Un indépendant.

Tireurs Français à Rome

Rome, 26 mai. — Les tireurs français, au nombre de 80, participant au concours de tir à la cible, sont arrivés.

Ils ont été reçus à la gare par les Sociétés italiennes, avec des musiques civiles et militaires, qui ont joué la « Marseillaise ».

Les tireurs français ont été accueillis par des acclamations enthousiastes.

Le colonel Galletti, député, leur a souhaité la bienvenue. Les tireurs français prennent une place d'honneur dans le cortège royal autour du drapeau de l'Union des Sociétés de tir de France, placé à côté du drapeau de tir national italien. Les tireurs français portent une couronne de fleurs qu'ils déposeront tout à l'heure, au Panthéon, sur la tombe du roi Humbert.

La « Marseillaise » est jouée par la musique militaire, au milieu de grandes acclamations.

Le cortège des tireurs, ayant à sa tête les drapeaux de l'Italie, de la France et de la République argentine, est allé au Quirinal. Il a acclamé les souverains, qui se sont présentés au balcon pour remercier, au milieu des ovations répétées des tireurs et d'une grande foule.

Le général Sismondo, président du concours, conduit M. Mérillon, président de l'Union, au balcon royal et le présente au roi et à la reine. Le roi le remercie pour sa visite et pour la couronne.

Les souverains, avec le comte de Turin, ont assisté au défilé des associations, qui se sont rendues au Panthéon pour déposer une couronne sur le tombeau du roi Humbert. Pendant le parcours, les tireurs allemands et suisses se sont joints au cortège. La couronne déposée par les Français est magnifique. Sur tout le parcours, une grande foule était massée.

HORRIBLE MORT EN CHEMIN DE FER

Lyon, 26 mai. — Un terrible accident est arrivé hier, dans l'après-midi, près de Collonges. Sur le rapide numéro 2, partant de Perrache à deux heures quarante-cinq, se trouvait, en compagnie de son chauffeur, le mécanicien Cherchaude.

En brûlant la gare de Collonges, ce dernier s'aperçut que les soupapes de la locomotive ne fonctionnaient pas. Il monta alors sur le dôme au moment où la vitesse n'atteignait pas moins de quatre-vingts kilomètres à l'heure et voulut remédier à l'accident ; mais, au moment où il se hissait sur le dôme, le convoi arrivait sous une passerelle qui relie deux propriétés voisines. La tête du malheureux heurta le sommet de la passerelle, qui lui fracassa le crâne. La mort a été instantanée.

Le chauffeur, témoin de cette horrible mort, stoppa aussitôt et prévint le chef de train. On transporta la victime à la halte de Saint-Romain, où le commissaire de surveillance de la gare de Vaise vint procéder aux constatations d'usage.

Peu de temps après, le chef de gare de Perrache, prévenu par téléphone, envoyait un autre mécanicien qui emmenait le rapide avec une heure de retard.

Les voyageurs du train, très impressionnés par ce terrible accident, ont fait une collecte au bénéfice des parents de la victime, qui a produit la somme de 250 francs.

L'infortuné Cherchaude appartenait au dépôt de Dijon.

La Mine Ouvrière

L'INAUGURATION OFFICIELLE

Toulon-sur-Arroux, 26 mai. — L'inauguration de la Mine ouvrière a eu lieu hier par un temps splendide.

Le matin, les mineurs sont allés à la gare de Toulon-sur-Arroux recevoir les délégations ; parmi celles-ci on remarquait le citoyen Certeux, attaché au cabinet du ministre du commerce et représentant le citoyen Millerand.

La réception faite aux délégations par les mineurs de la mine des Petits-Châteaux a été enthousiaste.

On remarquait parmi l'assistance les citoyens Laporte, secrétaire général ; Delhomme, directeur ; Monnier, trésorier de la mine ouvrière ; Adam directeur de la colonie agricole de Gueugnon ; Chambosse, maire de Sanvignes, et deux délégués de la Verrerie ouvrière d'Albi.

Précédé de la fanfare « Le Réveil social », de Sanvignes, le cortège s'est dirigé vers la Mine ouvrière.

La route, très accidentée et des plus pittoresques, est longue de sept kilomètres. Le coup d'œil du cortège est des plus curieux ; c'est toute une file de voitures pavoisées et bondées de travailleurs joyeux, de mineurs à la boutonnière fleurie d'églantines socialistes, de femmes, de jeunes filles endimanchées.

C'est une entrée triomphale à Saint-Eugène, la fanfare de Sanvignes joue des airs socialistes et sur les maisons du village on ne voit que trophées et qu'inscriptions socialistes.

Trois fillettes, filles de travailleurs de la Mine ouvrière, cravatées de rouge, souhaitent la bienvenue au représentant du ministre du commerce, et la jeune citoyenne Julie Cottenet récite un compliment de circonstance ; à cet accueil se joint celui des délégués du syndicat des cantonniers du département.

Le citoyen Certeux remercie et le cortège descend, vers dix heures du matin, le vallon des Petits-Châteaux, où se trouve située la Mine ouvrière.

De tous les pays d'alentour, descendent en même temps des milliers de visiteurs. Tout le monde se masse autour des bâtiments de la Mine ouvrière.

La fanfare joue l'« Internationale » ; les chœurs entonnent le « Salut aux Petits-Châteaux ! » composé par le citoyen Méclair, l'habile chef de la fanfare. L'enthousiasme de la foule est indescriptible.

Après la descente à la mine et la visite des chantiers, un grand banquet démocratique a lieu à midi. Il comprend plus de trois cents couverts et est présidé par le citoyen Certeux, délégué du citoyen Millerand, ministre du commerce.

Parmi les assistants, mentionnons les citoyens Bouveri, député et maire de Montceau-les-Mines, Forest, conseiller général, Mercier, maire de Saint-Eugène ; Pichon, Michon, conseillers d'arrondissement, Delhomme, Monnier, Laporte, de la Mine ouvrière, et la citoyenne Desbrosses, présidente du groupe des femmes socialistes de Montceau-les-Mines.

CONGRÈS DES AGENTS DES POSTES

Paris, 24 mai. — Voici des détails complémentaires sur les décisions prises hier, dans ses deux séances, par le Congrès des agents des postes, télégraphes et téléphones.

On a discuté en premier lieu le repos hebdomadaire qui a été voté à l'unanimité.

En ce qui concerne les retraites, le congrès a émis les vœux suivants :

1° Pension équivalente à la moitié du traitement actuel à être servie après trente ans de service sans conditions d'âge, comme précédemment exigé ;

2° Obligation de mettre à la retraite les agents qui ont atteint soixante ans et quel que soit le nombre d'années de service ;

3° Que le tiers actuel de la pension reversible sur la veuve ou les ascendants soit porté à la moitié de la pension demandée ;

4° Que les veuves aient droit à la pension après quinze ans de service accomplis par leurs maris décédés.

L'assemblée a proposé qu'une demande fût adressée au sous-secrétaire d'Etat pour le règlement par un décret ou une circulaire de la motion que les veuves des agents du service actif aient droit immédiatement à une pension après vingt ans de services accomplis par leurs maris, au lieu de vingt-cinq comme précédemment exigés.

La discussion a ensuite roulé sur les femmes employées. L'assemblée a émis les vœux d'un traitement de début de 1,500 fr. au lieu de 1,000, avec perspective d'atteindre le maximum de 2,500 francs au lieu de 1,800 francs.

Que l'avancement des salaires soit réglé par échelons de deux cents francs au lieu de cent francs.

Que les agents du service de l'exploitation bénéficient des mêmes conditions que ceux du service dit d'organisation.

Que dans les commissions de classement, les conseils d'administration, les agents de tous grades soient représentés en nombre égal et au même titre que les représentants officiels ou chefs de service.

Toutes ces revendications, réclamées à l'unanimité, seront soumises à une commission d'études de vingt-sept membres du conseil d'administration de l'Association des agents des postes, télégraphes et téléphones, et, après une étude approfondie, seront transmises directement à l'administration des postes.

Les Bagnes Russes

PRISONNIERS FOUETTES

Pétersbourg, 25 mai. — Les journaux de Lemberg rapportent qu'une révolte grave a éclaté dans la prison centrale de Kowno, en Russie. Plusieurs étudiants détenus pour des raisons politiques ont été maltraités par les geôliers.

Les prisonniers ont ourdi un complot pour venger leurs camarades. Ils ont brisé les grilles et les carreaux. Les gardiens étaient impuissants à rétablir l'ordre. Il a fallu l'intervention des troupes.

Les prisonniers en révolte ont été fouettés.

Une vive agitation règne parmi les habitants de Kowno.

Grave accident d'automobile

MORT DE M. MAX-DORVAL

Paris, 26 mai. — Une des personnalités les plus connues du monde théâtral, M. Maximilien Dorval, directeur de l'agence théâtrale Dorval et Cie, l'impresario de Mmes Sarah Bernhardt, Réjane, Jane Hading, l'ancien directeur du Nouveau-Cirque, vient de trouver la mort dans les circonstances tragiques.

M. Dorval se rendait en automobile, au Vésinet, où il possède une villa. Vers cinq heures, il se trouvait à la hauteur du pont de Suresnes, lorsque tout à coup il vit sa route barrée par deux camions venant en sens inverse.

Il voulut virer, mais le brancard d'un des camions vint le frapper rudement en pleine poitrine.

M. Dorval fut violemment projeté sur le sol. On le releva crachant le sang, et on le transporta à sa villa du Vésinet, où il est mort sans avoir repris connaissance malgré les soins qui lui ont été prodigués.

M. Dorval fut violemment projeté sur le sol. On le releva crachant le sang, et on le transporta à sa villa du Vésinet, où il est mort sans avoir repris connaissance malgré les soins qui lui ont été prodigués.

M. Max. Dorval, de son vrai nom Leucht, était originaire de Bucarest où il était né en 1857.

Il avait débuté dans le journalisme ; en cette qualité, il suivit, avec l'armée italienne, les opérations de la guerre italo-abyssine et sa conduite à la bataille d'Adoua, où il se prodigua pour donner des soins aux blessés des deux armées, fut remarquée.

Rentré en France, et disposant d'un modeste avoir, il quitta le journalisme pour monter un cirque forain ; mais de plus grandes affaires le tentaient. La direction du Nouveau-Cirque qu'il assuma, lui permit de déployer ses réelles qualités d'administrateur et d'impresario. De longues années de fructueux succès le dédommagèrent de ses efforts.

Enfin, il fonda l'Agence théâtrale Dorval et Cie, dont le siège est 31, rue Saint-Lazare, et dans les bureaux de laquelle il avait passé tout l'après-midi de samedi. C'est en sa qualité de directeur de cette Agence, qu'il organisa les triomphales tournées de Mme Sarah Bernhardt Jane Hading ; tout dernièrement, il avait accompagné Mme Réjane en Amérique.

M. Max Dorval avait épousé la fameuse chanteuse Thérésa, mais le divorce avait été prononcé entre les deux époux.

Malfaiteurs Cosmopolites

Arrestation d'une bande de pickpockets internationaux. — L'« Universal Society ». — Douze bons apôtres. — A la gare du Nord.

Paris, 26 mai. — Une très importante capture de malfaiteurs cosmopolites, a été opérée, hier, par les inspecteurs du commissariat spécial de la gare du Nord.

Depuis longtemps, déjà, de nombreuses plaintes signalant des vols importants commis au moment du départ des grands express européens et particulièrement du train Calais-Londres, affluaient au bureau de M. Mittelhauser.

Le magistrat fit exercer une étroite surveillance à l'arrivée et au départ de ces trains.

Hier soir, vers onze heures, au moment du départ du rapide de Londres dans lequel se trouvait l'ambassadeur de Chine à Londres, un individu, mis avec recherche, fendit brusquement la foule et se mit à agiter un foulard blanc.

Des inspecteurs de police en bourgeois qui se trouvaient sur le quai, crurent avoir affaire à un fou et s'élancèrent pour le saisir ; mais le gentleman tirant un revolver de sa poche, les menaça de les en frapper s'ils osaient porter la main sur lui. Il fut néanmoins maîtrisé et conduit au commissariat spécial où il fut fouillé. Il fut trouvé porteur de quatorze portefeuilles contenant trois cent mille francs en billets de banque français et étrangers.

Comme l'étrange personnage ne comprenait pas un mot de français, M. Mittelhauser envoya chercher un interprète auquel l'étranger déclara se nommer John Mrock, né à Londres, en 1868.

Questionné sur la provenance des portefeuilles, il avoua faire partie d'une vaste organisation internationale dont le siège était à Liverpool, et qui opérait au moment du départ des trains à destination de l'étranger.

Les affiliés de cette bande se rencontraient et, très affairés, bousculaient les voyageurs auxquels ils enlevaient leurs portefeuilles.

Tout à coup, devenu loquace, Mrock déclara à l'interprète qu'il n'était pas seul à opérer à Paris et que les agents trouveraient plusieurs membres de l'« Universal Societary » — tel est le nom de la bande — sur la voie numéro 3.

Des inspecteurs s'y rendirent immédiatement et revinrent bientôt avec onze prisonniers protestant avec véhémence, en langue anglaise, contre leur arrestation. Ils se calmèrent bientôt et avouèrent faire partie de la même bande que Mrock. Ils déclinèrent leur état-civil :

Lucien Hettler, âgé de 40 ans ; Georges Muller, 24 ans ; Harry, 24 ans ; Le Maréchal, 31 ans ; Albert Mrock, frère de John, 29 ans ; John Dalwy, 27 ans ; Emile Schwartz, 40 ans ; Dereuder, sujet belge, 22 ans ; Lionel Bark, 29 ans ; Elie Lebuisson, 22 ans, et John Lowlay, 39 ans.

Les malfaiteurs furent fouillés avec soin ; on trouva sur eux des bijoux de grande valeur, des titres divers et une somme de 183,000 fr., dont la moitié sur Lionel Bark.

M. Mittelhauser est convaincu que la plupart de ces pickpokets d'outre-Manche lui ont donné de faux états-civils. Ceci est d'autant plus probable que les malfaiteurs n'étaient nantis d'aucune pièce pouvant servir à établir leur identité.

Toute la bande a été envoyée au Dépôt, sous bonne escorte et il n'a pas fallu pour cela moins de deux voitures cellulaires.

Environ une demi-heure après l'envoi de cette importante capture au Dépôt, le commissaire spécial recevait une dépêche d'Amiens, l'informant qu'un individu, nommé Alphonse Baelen, âgé de vingt-six ans, demeurant à Londres, avait été arrêté, en flagrant délit de vol, dans un wagon à couloir du train de 11 h. 20.

Baelen a été écroué à la maison d'arrêt d'Amiens. Il n'est pas douteux qu'il ne fasse partie de la même bande.

L'Affaire HUMBERT-CRAWFORD

Un trio d'escrocs

Paris, 26 mai. — En dehors de M. de Cazeaux et des quelques autres prêteurs de moindre allure dévalisés par ses soins, M. Langlois a extorqué à un vieux notaire un prêt de quatre millions sous cette double assurance :

1. Que le premier président Périvier s'engageait à lui fournir, contre ce versement, la croix de la Légion d'honneur ;

2. Que le président Baudouin s'engageait d'autre part à faire gagner dans le plus bref délai possible tous les procès en cours, rédigeant lui-même comme complice les exploits introductifs des instances qu'il devait connaître comme juge.

De cette affirmation précise reste une trace authentique, la lettre originale, signée Langlois, et que le destinataire ne refuserait sans doute pas aux curiosités de l'instruction.

Devant sa réalité il n'y a que deux hypothèses possibles : ou bien Langlois a menti, ne craignant pas d'asseoir tout un système d'escroqueries sur une forfaiture des magistrats, ou bien il a dit la vérité, et dans ce cas qu'on le sorte, si l'on veut, mais qu'on enferme à sa place les deux hommes qu'il accuse.

Il y a dans ce fait très simple et très grave plus qu'une face inédite de l'affaire, il y a la réponse à la question préjudicielle de bonne foi que soulève l'inculpé. La mise en liberté de Langlois suppose comme corollaire la mise en accusation des magistrats prévaricateurs.

Le notaire Dumort n'entend d'ailleurs pas laisser à son collègue Langlois le monopole de la vertu incomprise. Aussi haut qu'Auzoux, Lanquest et Du Buit, il s'affirme la victime de son incommensurable simplicité et joint sa voix prisonnière à leurs voix virginales pour compléter dans le chœur des chantres équivoques la partition des innocents.

Peut-être aurai-je l'occasion de troubler de quelques notes fausses cette touchante harmonie. Mais comme tout vient à point — même à ceux qui voudraient encore attendre — et que la préséance appartient de droit à l'infortuné, je continue par Dumort.

Aux questions de M. Leydet lui demandant compte des lettres signées de lui et affirmant l'existence des millions du vieux Crawford, cet Escobar du notariat a répliqué, comme on s'en souvient, par une fin de non-recevoir, ou plutôt par l'exigence qu'on lui montrât d'abord les originaux incriminés.

En attendant que l'instruction se les procure, voici quelques faits qu'elle pourra leur joindre comme commentaires.

Il y a quelques années, Dumort sollicita de M. Delande, président du tribunal de commerce d'Elbeuf, un prêt, d'ailleurs modeste, pour le syndicat Humbert-Daurignac. Comme ce bloc enfariné de mystère ne disait rien qui vaille à l'honorable préteur, M. Dumort insista :

— Qu'avez-vous à craindre ? dit-il. J'ai prêté moi-même beaucoup d'argent et je ne l'ai fait qu'après avoir vu et compté les millions. Je possède une telle sécurité à cet égard que je vous donnerai au besoin ma propre garantie.

Un peu plus tard et au milieu de l'angoisse produite par le suicide du banquier Girard, le conseil de surveillance de la banque, assisté de Me Noyele, notaire à Elbeuf, convoqua Me Dumort, qu'on savait le mandataire général de la dame aux cent millions, pour lui demander à son sujet tout un ensemble de clartés et de garanties.

Celui-ci se rendit à leur appel et leur fit cette déclaration formelle.

— Je vous donne ma parole d'honneur d'homme et de notaire que la fortune existe. J'ai moi-même compté les titres pour une valeur de soixante millions, et c'est par pure lassitude que je n'ai pas poursuivi mon compte jusqu'à la centaine.

A quelque temps de là, Me Noyelle devint président de la chambre des notaires de l'arrondissement de Rouen. Assez peu convaincu de la scrupuleuse intégrité de son confrère, il le convoqua devant la chambre de discipline et lui reprocha d'escompter avec trop d'ardeur la succession des Crawford sur le marché de Normandie.

— Je sais ce que je fais et à quoi je m'engage, répéta encore une fois Dumort. Je crois, parce que j'ai vu, et je prête sur des titres et des millions que j'ai personnellement vérifiés.

Malgré cette affirmation éclatante et répétée, Me Noyelle et la chambre de discipline, estimant qu'il se livrait en tout cas à des opérations réprouvées par les règles professionnelles, prièrent Me Dumort de vendre son étude.

Cette énergie valut d'ailleurs quelques déboires à Me Noyelle, nouvellement décoré de je ne sais plus quel ordre exotique et auquel la colère de M. Jacquin fit attendre indéfiniment le brevet d'investiture.

Entre la hautaine affirmation du notaire de Rouen et les réserves du casuiste de la Santé, il n'y a place de nouveau que pour une double hypothèse : ou bien les soixante millions existaient et M. Dumort devrait bien renseigner M. Leydet sur le mystère de leur origine et de leurs fins dernières ; ou bien ils n'existaient pas et le prétendu naïf n'est qu'un escroc.

Quant à Me Parmentier, l'homme qui n'a jamais connu ses clients que par l'intermédiaire de la poste restante et la foi des mandats-poste, il est depuis longtemps au-dessous de toute discussion. Lorsqu'on a rédigé avec Me Auzoux le constat frauduleux qui a servi d'attraps-nigauds à toute une génération d'imbéciles, on se terre et on se tait dans le silence du Dépôt. On est un faussaire si les millions n'existaient pas, on est quelque chose de pire si on a légitimé de sa signature un simple dépôt d'argent volé.

Au fond, l'innocence de Dumort vaut l'innocence de Langlois, et celle de Parmentier les égale.

La vie intime de Mme Humbert

Mme Humbert était une femme affairée. Voici des renseignement fournis sur sa vie intime par un des familiers de l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée :

« Le matin, à huit heures et demie, elle sortait en voiture, revenait déjeuner à l'hôtel vers une heure de l'après-midi, en repartait à deux heures et demie et ne rentrait qu'à huit heures du soir.

Elle mangeait en toute hâte un potage et un morceau de viande et, accablée de fatigue, elle se laissait choir sur un fauteuil, où elle s'endormait profondément.

Quoique ayant loge à l'année à l'Opéra et à la Comédie-Française, elle allait très peu au théâtre. Tout au plus, huit ou dix fois par an, apparaissait-elle à l'Opéra. Par contre, « elle n'a jamais mis les pieds à la Comédie-Française.

Sa loge de première, qui porte le numéro 15, était tous les mardis occupée par M. Frédéric Humbert et sa fille Eve.

Pauvre Mlle Eve ! Elle allait à travers les salons de l'hôtel seule et triste malgré ses vingt ans. Jamais un sourire n'effleurait son visage. Et quand un familier conseillait à Mme Humbert de donner à Eve, pour la distraire, des amies de son âge, Mme Humbert, craignant sans doute qu'une indiscrétion quelconque instruisît sa fille ou nuisît à ses projets, répondait invariablement :

« Eve est une sauvage, elle ne veut voir personne. »

Quant à Marie Daurignac, elle fut un instrument dans la main puissante de sa sœur. Marie parlait peu et vivait dans l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée comme une étrangère. Jamais on ne la consultait sur quoi que ce fût. Elle était un instrument dont on se servait. D'ailleurs, son intelligence était très relative et son attitude de chien qu'on fouette indiquait clairement la sorte de dédain où elle était tenue.

A la vérité, il n'y avait dans cette famille extraordinaire, qu'une volonté, qu'une force : Mme Humbert. Les autres étaient des pantins dont elle tenait les fils. »

Une mort mystérieuse

En attendant que les recherches de la police donnent du nouveau, on fouille dans le passé et on y retrouve de singulières histoires.

C'est ainsi qu'un de nos confrères rappelle que le 25 décembre 1898, le jeune Paul-Frédéric Humbert, neveu de Mme Humbert, fut trouvé pendu dans la villa qu'habitait sa mère, à Viroflay.

Cet enfant était le fils de Marie-Louise Daurignac, sœur cadette de Mme Humbert et qui avait épousé le frère de Frédéric, M. Joseph-Louis Humbert, mort du choléra, à Bakou, où il était consul.

La mort du jeune Paul-Frédéric fut attribuée à un suicide et il fut inhumé dans le cimetière de Viroflay. Aujourd'hui on revient sur cette affaire en se demandant s'il n'y a pas eu là quelque mystère terrible...

Voici ce que raconte un journal de Paris, au sujet de la mort mystérieuse de cet enfant :

« Le 24 septembre 1898, M. Romain Daurignac, alors attaché au ministère des affaires étrangères — cet homme entrait partout — se montrait très nerveux et souvent effroyablement inquiet, car il craignait déjà les indiscrétions de la presse.

— Voyez-vous, disait-il à un de ses amis qui est devenu depuis un impitoyable créancier ; il vient de nous arriver un terrible malheur. Des cambrioleurs se sont introduits à Viroflay, dans la maison de ma sœur, Mme Humbert, veuve du consul mort à Bakou ; ils ont dévalisé la villa et comme mon neveu, le jeune Paul, les avait surpris, ils ont étranglé l'enfant et l'ont ensuite pendu à une porte pour faire croire à un suicide. Cela est horrible, n'est-ce pas ? Si les journaux s'emparaient de cette affaire, nous serions bien ennuyés.....

L'affaire fut enterrée car le garde-champêtre de Viroflay, accompagné du docteur Chinsky, rédigea purement et simplement un procès-verbal concluant au « suicide naturel », et tout fut dit.

Quant à la mère du « suicidé », quelques jours après elle quittait Viroflay en compagnie de son fils aîné, qui avait miraculeusement, celui-là, échappé à la poigne des cambrioleurs.

Notre confrère a fait une enquête dans le pays, il a appris que Mme Humbert avait habité, avec ses deux fils, 70, route Nationale, et que l'un des enfants était mort tragiquement.

Un habitant du pays, qui se souvenait de l'affaire a dit :

— Il y a des choses qui étonnent, c'est drôle, en effet, que l'on soit allé chercher pour dépendre l'enfant un voisin nommé Lanqueteau. Pourquoi donc le fils aîné de Mme Humbert qui était dans la maison n'a-t-il pas dépendu son frère ? C'était tout naturel, n'est-ce pas ? Après tout, il a peut-être eu peur du cadavre..... ce jeune homme.

L'enfant a paraît-il été trouvé pendu de bien singulière façon. La corde, formée d'une longue boucle à l'extrémité supérieure, avait été simplement glissée dans le haut de la porte, qui était entrebâillée. Au moindre mouvement du pendu, elle devait glisser. Si elle a tenu, c'est que le corps n'a fait aucun mouvement. Or, il est assez rare que ceux qui se pendent ne remuent pas un peu jusqu'à ce que l'asphyxie se soit produite.

Un témoin qui a vu l'enfant affirme qu'il était tout contusionné et que ses vêtements étaient déchirés. Quant à l'histoire de cambrioleurs dont parlait Romain Daurignac, personne n'y croit. L'enfant a été pendu à midi, et à cette heure il passe beaucoup d'ouvriers sur la route.

La mère du petit mort habite aujourd'hui Neuilly. Elle vit en recluse dans l'entrepôt de vins qui appartient à sa sœur Thérèse. Elle ne sort jamais. Le chagrin a creusé ses tempes, ses cheveux ont blanchi et sa raison s'est quelque peu altérée. Elle ne parle pas du drame de Viroflay ; son fils aîné ne le lui rappelle jamais.

Seuls, les domestiques bavardent et disent comme Romain Daurignac : « On a pendu l'enfant ! »

Crawford et Sabathou

DEUX ONCLES MILLIONNAIRES

Cette affaire Humbert-Crawford est fertile en révélations sensationnelles.

Notre correspondant de Toulouse nous adresse aujourd'hui, dit la « Patrie », les très curieux renseignements qui suivent et que nous donnons, bien entendu, sous réserve.

Les détails extraordinaires qu'on va lire jettent un jour tout à fait nouveau sur l'immense escroquerie Humbert-Crawford et peuvent fournir une indication précieuse pour une piste nouvelle.

« Les millions légendaires de l'oncle Crawford peuvent être rapprochés des millions non moins légendaires d'un autre oncle, l'oncle Sabathou.

Voici ce qu'une enquête approfondie nous a appris sur cette étrange affaire

Né à Toulouse en 1799, Sabathou exerça vers 1810 la profession de doreur. Il était installé dans un magasin de la rue du Vaur. En 1844, il quitta Toulouse et on n'en entendit plus parler.

Vers 1874, la police de sûreté fit une enquête dans le quartier Saint-Pierre pour avoir des renseignements sur les descendants d'Alexandre Sabathou qui laissait, disait-on, un héritage de plusieurs millions.

Une dame C..., nièce d'un sieur Sabathou, fut informée des propos tenus par les agents enquêteurs au sujet du fameux héritage. Ces policiers avaient raconté aux voisins que la dame C... était une des héritières de Sabathou.

Le mari de cette dame se rendit quelque temps après chez le commissaire central et lui fit connaître son degré de parenté avec le défunt.

Le commissaire lui répondit : « Vous n'aviez pas besoin de vous déranger, votre oncle est mort dans la misère la plus noire à Perpignan ».

M. C..., ne se tenant pas pour battu, fit une enquête à Perpignan et le maire de cette ville lui répondit que jamais depuis trente ans on n'avait enregistré au bureau de l'état civil le décès du sieur Sabathou. Cette déclaration formelle fut soumise au commissaire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans l'entourage immédiat des familles Humbert et Daurignac, l'héritage de l'oncle Sabathou était connu et que des amis de ces familles s'occupèrent activement de la succession et firent des recherches à Paris.

La période trentenaire de la succession Sabathou expire en 1904. Or, il y a un mois à peine, Mme Humbert répétait :

— Nous approchons du terme ; 1904 nous verra riches et tranquilles.

On prétend que tous les papiers relatifs à la succession Sabathou seraient en la possession des époux Humbert.

Comment ? Le bruit court, et nous nous refusons pour notre part à y croire, que ces dossiers auraient été recueillis par M. Humbert lors de son passage à la Cour des comptes. Ce n'est, répétons-le, qu'un bruit grossi par la rumeur publique.

Il n'est pas douteux qu'un grand mystère plane sur cette affaire.

Voici une lettre qui a été écrite le 18 juin 1874 par un fonctionnaire municipal de Toulouse et dont la copie se trouve au Capitole sous le numéro 3249.

« En réponse à votre lettre du 7 juin courant, j'ai l'honneur de vous informer que M. Sabathou, doreur, qui fait l'objet de votre lettre, quitta notre ville il y a quelque temps pour se rendre à Perpignan où il est décédé, laissant pour héritier un sieur B...»

Une enquête minutieuse a été faite à Perpignan et la mairie de cette ville n'a pas eu à enregistrer de décès au nom de Sabathou depuis soixante-dix ans.

Dans cette succession, aussi mystérieuse que la succession Crawford, on trouve des particularités bizarres et desquelles M. le procureur de la République sera saisi. Parmi le personnel actuel de la police de Toulouse, plusieurs agents qui eurent l'occasion de fouiller certains dossiers, déclarèrent aux héritiers Sabathou que la succession existait réellement. Plus tard, ces agents se reprirent et dirent aux héritiers Sabathou :

— Nous avons trop parlé. Nous ne pouvons rien ajouter. Surtout, ne dites jamais que nous avons eu des rapports ensemble.

Que signifie la lettre écrite par le maire de Toulouse, concernant la mort de Sabathou ? D'après ce document, Sabathou serait mort à Perpignan, et jamais le maire de cette dernière ville n'en a informé le